

# PC13

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Section B - Parcelle n°1001, n°1002 et n°1003  
ZAE Camave III  
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

## ATTESTATION

Art. R.431-16c

Je soussigné Christophe PELOUS, architecte DPLG représentant la société « EURL Christophe Pelous » domiciliée au 2 impasse Louis Sire 31200 Toulouse, concernant le projet situé ZAE Camave III à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS (31290), sur la parcelle n°1001, n°1002 et n°1003 de la section B, certifie avoir pris connaissance du Plan de Prévention des Risques Naturels et Technologiques Majeurs, du plan de Prévention des Risques Sècheresse (PPRS) de la Haute Garonne daté du 22/12/2008, que le projet prend en compte une étude géotechnique préalable et que ce même projet respecte l'ensemble des mesures prescrites à l'article II-2 du PPRS de la Haute Garonne [Art. R.431-16 du code de l'urbanisme] et de l'ensemble des prescriptions relatives au Plan de Prévention des Risques Naturels et Technologiques Majeurs.

Toulouse le 14/06/2018

PELOUS Christophe